Produit: SUMA BAC D10 Page: 1/6

FDS N°:DIVER-1315 Version du :2007-11-07

## 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT: SUMA BAC D10

- REFERENCE: 1315

- FOURNISSEUR: JohnsonDiversey

9-11, avenue du Val de Fontenay 94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

- Téléphone / Fax: 01.45.14.76.76 - Fax: 01.45.14.76.11

- E-mail / Site internet :

- Numéro d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation :

Détergent désinfectant pour un usage en

cuisine.

E-mail: FDSinfo-FR@johnsondiversey.com

#### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

IRRITANT

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT R38: irritant pour la peau

R41: risque de lésions oculaires graves

R50: très toxique pour les organismes aquatiques

Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la

Directive CE de classification pour les préparations.

#### 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Préparation liquide

## Constituants contribuant aux dangers :

CAS N°68424-85-1 Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium 5 à 15%

EINECS 270-325-2 C, Xn, N; R22-34-50

CAS N°69011-36-5 Alcool alkyl éthoxylé- Xn; R22-41 5 à 15%

EINECS polymère

CAS N°497-19-8 Carbonate de sodium - Xi; R36 < 5%

EINECS 207-838-8

Indications complémentaires:

Le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

#### 4 - PREMIERS SECOURS

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter immédiatement un spécialiste.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de lésions, consulter un médecin.

- EN CAS D'INGESTION:

Retirer le produit de la bouche et consulter immédiatement un médecin ou le Centre Anti-Poisons: 01 40 05 48 48.

- EN CAS D'INHALATION :

Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée. Si des difficultés respiratoires surviennent consulter un médecin.

Emis par le Centre serveur DIESE

MINITEL VERT 08 36 05 00 99

Produit: SUMA BAC D10 Page: 2/6

FDS N°:DIVER-1315 Version du :2007-11-07

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par

de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

#### 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : non nécessaire.

- Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter le produit pur : se conformer aux arrêtés et réglements

préfectoraux en vigueur.

- Méthodes de nettoyage: Endiguer et absorber sur support inerte.

Recueillir dans un conteneur adapté étiqueté pour destruction par un centre

agréé.

Eliminer les résidus à grande eau.

#### 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits

chimiques.

Manipuler en évitant les projections. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

STOCKAGE: Stocker le produit dans son emballage d'origine et fermé.

Ne pas stocker près des acides.

La température de stockage doit être comprise entre 0°C minimum et +40°C maximum

٠.

Préparation relevant de la législation sur les installations classées.

ICPE 1172, dangereux pour l'environnement- A

## 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:

Le produit ne contient aucun composant avec des valeurs limites à respecter.

EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:

Protection respiratoire: non nécessaire dans les conditions normales

d'utilisation.

Protection des mains: gants de protection résistants aux produits chimiques en

caoutchouc de type butyl ou nitrile (EN 374, catégorie III). Protection des yeux: appareil de protection des yeux/du visage.

#### 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect: Liquide limpide, violet

**PH:** produit pur 20°C: 10.5 à 11.0

Température de changement d'état :

Non déterminée

Point éclair: Non applicable.

Caractéristiques d'explosivité :

Non explosif

**Densité:** à 20°C : 1.05 g/cm3

Solubilité: miscible à l'eau

Information complémentaire :

Emis par le Centre serveur DIESE MINITEL VERT 08 36 05 00 99

Produit: SUMA BAC D10 Page: 3/6

FDS N°:DIVER-1315 Version du :2007-11-07

#### 10 - STABILITE ET REACTIVITE

- Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réaction exothermique avec les acides.

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

#### 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) > 2000 mg/kg

EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:

- peau: provoque des irritations
- yeux: provoque de fortes irritations
- inhalation: peut provoquer des irritations
- ingestion: peut provoquer des irritations

MALADIES PROFESSIONNELLES: ce produit contient une substance (ammonium

quaternaire) inscrite au tableau N°65.

CLASSIFICATION CEE: IRRITANT

#### 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Produit classé dangereux pour l'environnement en raison de la présence de substances listées dans le §2: R50 très toxique pour les organismes aquatiques. Toxicité aquatique (selon CEE/67/548, Annexe V): estimée à <= 1 mg/l Le produit ne doit pas être rejeté dans les eaux usées et les égouts sans dilution ou neutralisation.

Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer

d'effets néfastes sur l'environnement.

Les informations citées dans cette rubrique font référence au produit non dilué.

## 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.

Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.

Nomenclature déchets: 20 01 29 (détergents contenant des substances dangereuses)

#### 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID: UN 3267, LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (CITRATE DE TRISODIUM, CHLORURE D'ALKYLDIMETHYLBENZYL AMMONIUM),8, III.

IMDG: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (CITRATE DE TRISODIUM,

CHLORURE D'ALKYLDIMETHYLBENZYL AMMONIUM), 8, UN 3267, III.

AUTRES INFORMATIONS:

Classe 8 matières corrosives - Code danger 80

IMDG: Fiche de sécurité: F-A,S-B - Polluant marin: non

La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantité limitée.

Produit: SUMA BAC D10 Page: 4/6

FDS N°:DIVER-1315 Version du :2007-11-07

## 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux.

Symbole : Xi IRRITANT, N DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Phrases R : R 38-41-50 Phrases S : S 26-37/39-61

Référence réglementaire française: Arrêté du 09/11/2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité.

Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits peuvent être consultées et/ou obtenues par Minitel N°Vert:08 36 05 00 99 Internet:www.diese-fds.com.

#### 16 - AUTRES INFORMATIONS

#### Règlement CE N° 648/2004 :

CONCENTRATION en %	< 5	5 à <15	15 à <30	30 & +
Agents de surface non ioniques		X		

DESINFECTANTS PRESENCE

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.

Ref.France: FDS 1315; Vers.3 (15/06/2007)

Ref.Internat.MSDS3356; Vers.4 (09/05/2007) - Code formule: KH.HS.Ds03

Emis par le Centre serveur DIESE

MINITEL VERT 08 36 05 00 99

Produit: SUMA BAC D10 Page: 5/6

FDS N°:DIVER-1315 Version du :2007-11-07

#### **ANNEXE**

**Liste des phrases R:** (AFISE 16/10/02)

```
(AFISE 16/10/02)
R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources
d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres
sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_
mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté _ preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquerle cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement
aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
```

Produit: SUMA BAC D10 Page: 6/6

FDS N°:DIVER-1315 Version du :2007-11-07

Liste des phrases R (suite) :	R 56: Toxique pour les organismes du sol.
	R 57: Toxique pour les abeilles.
	R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
	R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
	R 60: Peut altérer la fertilité.
	R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
	R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
	R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
	R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
	R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
	R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
	R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
	R 68: Possibilité d'effets irréversibles